

nullité du mariage pr pression parentale

Par winneuz, le 26/03/2006 à 11:30

coucou tlm! j'aurai aimé savoir si le fait que deux personnes qui se marient sous la pression de leurs parents (qui menace dans le cas contraire de ne plus payer les études et de renvoyer la jeune fille au maroc) constitue un vice de consentement pr violence morale???

le but du mariage était de régulariser la situation de l'homme mais aussi de trouver un bon mari pr la jeune fille. dc j pense pas qu'il s'agisse d'un mariage blanc puisque le but n'est pas seulement de régulariser la situation d'une personne étrangère mais aussi de profiter des effets traditionnels du mariage. En effet, les époux habitent ensemble à l'issu du mariage. Mais continuent de fréquenter leur compagnon d'avant le mariage.

La possibilité de nullité relative pr consentement vicié par la violence morale exercée par les parents est - elle possible ici?

s'il y a un article qui prévoit ceci, ou même de la jurisprudence, ce serait sympa de m'en informer parce que je ne trouve pas.

Par jeeecy, le 27/03/2006 à 11:18

[quote="winneuz":1k67v6sf]s'il y a un article qui prévoit ceci, ou même de la jurisprudence, ce serait sympa de m'en informer parce que je ne trouve pas.[/quote:1k67v6sf]

c'est une question intéressante

mais je ne suis pas du tout un as du droit de la famille donc je ne m'avancerai pas sur une réponse

au plus je peux te renvoyer vers le site Legifrance pour trouver de la jurisprudence a ce sujet

<http://legifrance.gouv.fr>

dans la partie jurisprudence judiciaire